

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**

En l'an deux mille vingt-quatre, le premier août à vingt heures,

Les personnes suivantes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider de la création d'une association.

Les membres présents, appelés membres Fondateurs, sont :

1/ M BOURNIQUE VALENTIN, demeurant 27 rue de Derrière les Murs 02400 AZY-SUR-MARNE

2/ M PERROT MATHEO, demeurant 7 avenue Léon Heuzey 75016

3/ M PERRIN ERIC, demeurant 2BIS rue Maurice Barrès 57000 ST METZ

4/ MME ZUINE PERRIN KHADIJA, demeurant 2BIS rue Maurice Barrès 57000 ST METZ

M PERRIN ERIC est désigné par les membres de l'assemblée pour en assurer la présidence.

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de M BOURNIQUE VALENTIN. Un scrutateur de séance est nommé en la personne de M PERROT MATHEO.

Les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- Présentation du projet d'association et constitution de l'association
- Présentation, discussion et adoption des statuts.
- Election des dirigeants de l'association : membres du conseil d'administration et du bureau
- Droits d'entrée et cotisation
- Désignation des mandataires

Le Président de séance met aux voix les résolutions de l'ordre du jour.

### **PREMIERE RESOLUTION : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dénommée ART ET CULTURE, dont le siège est à 02310 MONTREUIL AUX LIONS, 9, rue de Villers le Vaste et dont l'objet est le suivant : Promouvoir l'affichage dans un but culturel en France et à l'étranger.

### **DEUXIEME RESOLUTION : ADOPTION DES STATUTS**

Le président de séance présente les projets de statuts et les soumet à l'assemblée générale. Après discussion, l'assemblée générale adopte les statuts à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA) ET DU BUREAU**

EP BV MP KP

L'assemblée générale constitutive désigne en qualité de premiers membres du conseil d'administration et du bureau du CA :

M BOURNIQUE VALENTIN, de nationalité française, habitant 27 rue de Derrière les Murs 02400 AZY-SUR-MARNE, de profession étudiant avec fonction de **Trésorier**

M PERROT MATHEO, de nationalité française, habitant 7 avenue Léon Heuzey 75016 PARIS, de profession étudiant avec fonction de **vice-Président**

M PERRIN ERIC, de nationalité française, habitant 4 rue de général Mangin 57500 ST AVOLD, de profession médecin radiologue avec fonction de **Président**

MME ZUINE PERRIN KHADIJA, de nationalité française, demeurant 2BIS rue Maurice Barrès 57000 ST METZ, de profession gérante de sociétés avec fonction de **Trésorière adjointe**

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée de trois ans.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions et déclarent chacun qu'ils ne font l'objet d'aucune restriction d'exercer cette responsabilité.

#### QUATRIEME RESOLUTION : DROIT D'ENTREE ET COTISATION

La cotisation annuelle fixée par l'assemblée est dix euros pour les adhérents.

#### CINQUIEME RESOLUTION : DESIGNATION DES MANDATAIRES

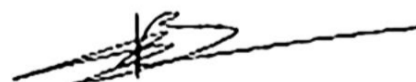
L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à M PERRIN ERIC afin d'effectuer les démarches de constitution de l'association, de déclaration de l'association et d'insertion d'un extrait de cette déclaration au journal officiel

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne de demandant la parole, la séance est levée à 21heures

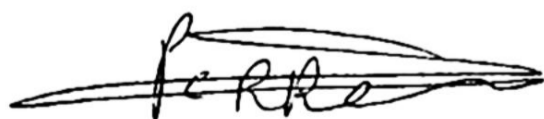
Le président de séance : PERRIN ERIC



Le secrétaire de séance : BOURNIQUE VALENTIN



ZUINE PERRIN Khadija, trésorière adjointe



Valentin BOURNIQUE, Trésorier

Mathéo PERROT, vice-Président



EP BV MP KP

